

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT

le financement du projet d'agglomération de 2^{ème} génération

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le projet d'agglomération yverdonnois, déposé auprès de la Confédération en décembre 2007 et retenu par cette dernière comme l'un des dix meilleurs de Suisse, est actuellement dans la phase de réalisation des mesures A (2011-2014).

Une deuxième étape s'ouvre à ce jour pour aggroY : en effet, les agglomérations sont invitées à déposer un projet d'agglomération de deuxième génération d'ici au 30 juin 2012 pour bénéficier d'un cofinancement fédéral pour les mesures B (2015-2018). Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux menés jusqu'à aujourd'hui et doit permettre de renforcer les stratégies retenues pour aggroY et développer les mesures prévues pour l'étape B. Parmi celles-ci, il convient de citer les plus importantes, à savoir :

- redistribuer équitablement l'espace à disposition entre, d'une part, les déplacements et, d'autre part, les fonctions riveraines (commerces, terrasses, places de jeux, stationnement ...),
- développer la modération de la vitesse en agissant sur la vitesse de circulation et le comportement des usagers,
- favoriser le transfert modal grâce à des transports publics performants et un réseau de mobilité douce attractif,
- élaboration d'un nouveau concept de stationnement,
- développer un projet pour l'urbanisme et le paysage reposant sur le principe « placer la bonne activité au bon endroit »,
- identifier les surfaces libres qui ont le pouvoir d'articuler les différentes parties de la ville ainsi que les zones naturelles proches.

Dans ce contexte, une proposition d'appel d'offres a été présentée en janvier 2011 au comité de pilotage pour la réalisation de ce mandat soumis aux marchés publics selon la procédure ouverte. Le comité a validé l'offre retenue en date du 2 mai 2011 et le crédit nécessaire à cette nouvelle étape à hauteur de Frs 370'000.-.

Pour permettre le financement de ce mandat pour lequel la participation d'Yverdon-les-Bains s'élève à Frs 161'000.- et pour lequel elle officiera en qualité de commune boursière, la Municipalité souhaite faire appel au budget à sa disposition dans le cadre d'aggloY. A cet égard, nous rappelons que lors de votre séance du 26 juin 2008, vous avez accepté le préavis PR08.24PR concernant une demande de crédit-cadre sur 2 ans de Frs 3'700'000.-, représentant la part à la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains, pour participer au financement des études liées à la mise en œuvre du projet d'agglomération. Pour rappel, le crédit total d'aggloY s'élève à Frs 3'874'000.-. Au premier janvier 2011, ce crédit laissait apparaître un montant disponible de Frs 1'274'000.-.

Parallèlement, un report d'études en 2011 et 2012 est devisé à Frs 670'000.-. Ainsi donc, si l'on intègre dans ce crédit le coût du projet d'agglomération de 2^{ème} génération et qu'on l'ajoute à ce dernier montant, la situation du budget provisionnel se présente comme suit :

Etudes et mandats aggro Y 2011-2012 Proposition	En francs
Solde du crédit disponible au 1 ^{er} janvier 2011	1'274'000
Etudes reportées 2011-2012	670'000
Projet d'agglomération de 2 ^{ème} génération	370'000
Montant disponible au 31 décembre 2012	234'000

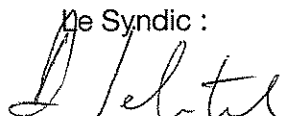
A la lecture de ce tableau et compte tenu de l'enjeu majeur que représente le projet d'agglomération de deuxième génération pour la suite des travaux, la Municipalité propose d'inscrire le coût de ce mandat dans le crédit initial 2008-2010



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

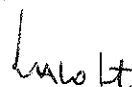
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste